
[Imprimer](#)

Ligne 18 : lancement de la procédure pour désigner un exploitant

Image

Ile-de-France mobilités a lancé la procédure visant à désigner l'exploitant des services de la ligne 18 du Grand Paris express (Aéroport d'Orly-Versailles Chantiers).

La ligne 18 reliera l'aéroport d'Orly à Versailles Chantiers en 30 min en passant notamment par le plateau de Saclay. Sur 35 km, dont 14 en aérien, elle desservira 10 gares et 13 communes avec de nombreuses correspondances avec le réseau existant. 100 000 voyages sont attendus chaque jour. Sa mise en service est prévue de manière échelonnée : 2026 entre Massy-Palaiseau et CEA Saint-Aubin, 2027 entre Aéroport d'Orly et Massy-Palaiseau et 2030 pour le reste de la ligne jusqu'à Versailles.

Ile-de-France mobilités a lancé la consultation afin d'attribuer le contrat de service public relatif à l'exploitation de cette ligne qui représente environ 5 millions de trains kilomètres commerciaux et environ 30 millions de voyages par an à l'horizon 2030. La délégation est prévue pour une durée de huit ans dont deux de pré-exploitation.

Objectifs de performance

« Le titulaire du contrat se verra confier l'exploitation du service de transport [...], ainsi qu'une partie de la maintenance, et le cas échéant une partie du renouvellement, des biens du service qui seront mis à sa disposition », indique l'autorité organisatrice des mobilités francilienne. Des objectifs de performance assortis d'indicateurs de performance mesurant à la fois la réalisation de l'offre de transport, la qualité du service rendu, la réalisation de la maintenance et les objectifs RSE seront fixés au délégataire.

L'attribution est envisagée au premier semestre 2024.

[Consulter l'avis](#)